

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**DIEUZE – Les Salines Royales / Caserne - Réhabilitation - T
P09RD70H031**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

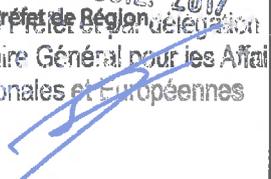
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Dieuze pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la caserne situé sur le site des anciennes Salines Royales sur son territoire communal afin de transformer le bâtiment en un pôle d'innovation d'entreprises,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de clos et couvert incluant du désamiantage et du curage connexes sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 100 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et 20 % par la commune de Dieuze,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Dieuze la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 17 JUIL 2017
Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER